



Diffamation sur mon blog concernant ma commune

Par marie850

bonjour à tous !

j'habite une commune depuis quelques années où je ne me plais pas, des travaux partout en permanence, des constructions d'immeubles dès qu'il y a 30 m2 c'est infernal...

et les impôts locaux augmentent chaque année sont très cher alors que dans d'autres communes plus classes ils sont bien moins cher !

je suis consterné par la mauvaise fois et l'amateurisme de la mairie et de ses employés qui ne répondent même pas aux doléances et questions par mail et sont très désagréables dans le réel...

je voudrais livrer mon témoignage sur mon blog, je ne citerai aucun nom propre bien sur, mais est-ce que cela est condamnable en marquant " la mairie " ou en parlant de " le maire que je n'aperçois que sur le balcon de ma mairie en train de fumer sa clope "

(sans son nom ni prénom) ? car ils sont bien capable de porter plainte

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50

Par marie850

c'est payant !!!

Par alain1707

Les conseils des avocats experts sont payants

Mais avec ce service, vous disposez des meilleurs prix avec des avocats certifiés

Par marie850

je refuse de payer pour juste demander une info sur un sujet aussi bref et facile !